

### **Forêts communales - Budget - Crédits complémentaires 1997**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le Compte Administratif provisoire 1997 du budget annexe des forêts fait apparaître un solde négatif de 647 000 F TTC.

Ce déficit provient d'une baisse importante des revenus forestiers due essentiellement à la mise en vente d'un volume de bois inférieur aux années précédentes, résultat de l'application du plan de gestion des forêts communales.

Afin d'équilibrer le budget annexe des forêts 1997, il est demandé un crédit complémentaire de 647 000 F TTC, soit 536 484 F HT à inscrire en décision modificative sur l'exercice 1997 en recettes au compte 92.92.7474, budget 06 - Forêts communales et d'autre part, d'autoriser au budget principal le transfert de crédit de 647 000 F du chapitre 936/6611.90018.20200 au chapitre 92.92/652.20200 pour verser le complément de la subvention d'équilibre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 23 janvier 1998.*